



ASNIÈRES-SUR-OISE
entre Nature et Histoire

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2024

L'An deux mille vingt-quatre,
Et le quatre avril à 20h00,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-huit mars 2024 s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Eric THERRY, Maire.

Présents : M. Philippe MARCOT, Mme Paule LAMOTTE, Mme Sylvie PESLERBE, M. Jacques LETELLIER, Mme Sandrine BONNETAIN Adjointes au Maire, M. Claude KRIEGUER, M. Serge LOPEZ, M. Alain BROCHARD, M. Paulo SOBRAL, M. Olivier GAL, Mme Karen RIAND, Mme Emmanuelle PONCHANT, Mme Audrey CLAISEN-BARTHELEMY, M. Jonathan ALLONGE, Mme Laurine RENARD, Mme Sylvie WILLEMIN, Mme Annick DESBOURGET, M. Michel BRAULT, M. Thierry BOLLER et Mme Sandrine LENTZ Conseillers Municipaux en exercice.

Absents excusés : M. Henri POIRIER Pouvoir à M. Eric THERRY et M. Franck LAGNIAUX Pouvoir à M. Philippe MARCOT.

Secrétaire de séance : Sandrine BONNETAIN.

DÉLIBÉRATION N°013/8.8.5 – CONVENTION POUR LA PROTECTION, LA GESTION ET LA VALORISATION DE L'ESPACE NATUREL SENSIBLE (ENS) D'INTÉRÊT DÉPARTEMENTAL « LE MARAIS DE BAILLON »

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement et notamment l'article R300-2 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R113-15 ;

Vu le projet de la convention pour la protection, la gestion et la valorisation de l'Espace Naturel Sensible (ENS) d'intérêt départemental « Le Marais de Baillon ».

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise le Maire ou un Adjoint à signer la convention pour la protection, la gestion et la valorisation de l'Espace Naturel Sensible (ENS) d'intérêt départemental « Le Marais de Baillon ».

Le Maire,

La secrétaire,

